

A l'assemblée des carabiniers, à Moudon

Autor(en): **C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1922)**

Heft 27

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-217314>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

même qui se dégage des pages de cette modeste, mais sincère histoire des abbayes vaudoises.

Enfin, avouons-le, en écrivant celle-ci, ces précieux souvenirs d'enfance : nous revoyons un père vénéré, président de l'Aigle-noir d'Aigle, haranguant le cortège des tireurs du haut du perron de la maison natale; nous le revoyons, plus tard, au tir fédéral de Lausanne en 1876, les larmes aux yeux, et posant à terre avec découragement la crosse du fusil, que ses mains, affaiblies par la maladie, ne pouvaient plus soulever qu'en tremblant.

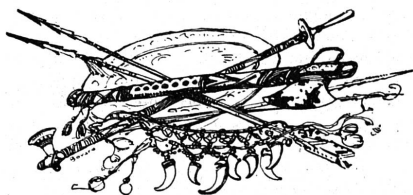
Et voilà pourquoi nous avons voulu dédier ce travail à la mémoire de cet humble soldat et de ce père vénéré.

Frédéric Amiguet.

Il fait frais.

— Ne trouvez-vous pas que le temps s'est singulièrement rafraîchi depuis deux jours ?

— En effet, madame, on ne sait réellement plus comment se vêtir. Je vois que je vais être obligé de remettre des chaussettes.



LA CONSPIRATION DE LAUSANNE

(Suite.)

La conspiration existait; mais les conspirateurs n'étant ni connus ni même soupçonnés, ne faisaient aucun mouvement. Tous les yeux cependant n'avaient pas été fermés. Isbrand de Crousaz, co-seigneur de Chexbres, sur un avis de Georges Amseil, procureur patrimonial, avait remarqué que, depuis quelques semaines, les communications d'un bord du lac à l'autre étaient plus fréquentes, que Georges Daux allait souvent en Chablais sous divers prétextes, et que le baron d'Hermance, le châtelain Castillon d'Evian, et divers gentilshommes Savoyards, avaient paru à un grand dîner chez le bourgmestre. De sa haute terrasse de Chexbres, il avait vu des bateaux, partis des deux rives, s'arrêter plusieurs heures à côté les uns des autres, puis revenir chacun au lieu d'où ils étaient sortis; il communiqua ses soupçons à son cousin Claude de Crousaz, qui habitait la ville, et le chargea de sonder le bourgmestre, leur parent, mais avec lequel un procès l'avait brouillé. Claude de Crousaz lui fit visite le 14 décembre; il en fut bien reçu et retenu à souper. Au dessert, Daux prit son cousin en particulier; et, soit qu'il eut pleine confiance en lui, soit que les fumées du vin eussent troublé sa prudence ordinaire, il lui dévoila son plan, ses moyens, ses espérances, et le pressa de se réunir à lui pour délivrer la ville et le pays de la tyrannie de Berne, et les rendre à leurs anciens maîtres, dont on serait largement récompensé. De Crousaz lui répondit : que puisqu'il avait eu le bonheur de naître sous la domination chrétienne de Berne, à laquelle il avait prêté serment de fidélité, pour l'honneur de Dieu et son propre salut, il lui resterait fidèle jusqu'à la mort. Sur quoi il conjura son parent de renoncer à ses projets, le prévenant que s'il y persistait, il se croirait obligé d'en instruire ses supérieurs :

— Je ne crains ni vous ni eux, répliqua le chef des conjurés; je vous permets d'aller rapporter le tout au château.

De Crousaz le prit au mot, et s'en fut, le lendemain de grand matin, révéler tout ce qu'il avait appris au bailli, qui, se doutant déjà de quelque chose, le retint en otage, et ne le laissa sortir que quand la fusée fut débrouillée.

La nuit porte conseil; Daux réfléchit que les troupes bernoises approchaient; que l'arrivée de trois compagnies avait été officiellement annoncée au conseil pour le lendemain, que le débarquement des troupes savoyardes, arrêté par les vents contraires, ne pouvait plus s'effectuer, et que de Crousaz ne manquerait pas de le dénoncer, il se détermina donc, dès le point du jour, à prévenir les

conjurés de pourvoir à leur sûreté; c'était le dimanche 15 décembre; et tous, à l'exception de trois, sortirent de la ville pendant qu'on était à l'église, se réunirent à St-Sulpice pour y prendre une barque qui y était stationnée à leurs ordres, et passèrent en Chablais. Le bourgmestre n'eut que le temps de sauver sa vaisselle, ses bijoux, ses titres et son argent comptant, et arriva au galop à St-Sulpice, monté sur un cheval de prix, qu'il fut obligé d'abandonner sur le rivage, parce que les bateliers refusèrent de le recevoir à bord. A midi, Jean Rossel, l'un des bannerets, assembla précipitamment le conseil de Lausanne, et lui apprit que le bourgmestre et plusieurs conseillers venaient de passer en Savoie; que Daux lui avait renvoyé, par une servante, les sceaux de la ville, et qu'une grande émotion se manifestait dans le public. Quatre conseillers montèrent de suite au château pour communiquer cette fuite au bailli Marquard Zehender, pour concerter les mesures qu'exigeaient la circonstance, et assurer le gouvernement de la fidélité de la ville et des magistrats qui y restaient. Le conseil s'assembla trois fois ce jour-là, et siégeait encore à 9 heures du soir, lorsque la femme du banneret Roche, l'un des fugitifs, vint lui remettre 6 plats et 12 coupes d'argent à l'usage de la Ste-Cène, confiés à la garde de son mari.

Le lendemain, le conseil se transporta en corps auprès du bailli, demanda à renouveler son serment de fidélité, et apprit l'arrivée d'une garnison de 700 hommes, commandés par Michel Augspurger, auquel on remit les clefs de la ville, sans préjudice des droits et des libertés de la commune. Les portes restèrent cinq jours fermées; on mit un embargo sur toutes les barques et tous les bateaux de la côte vaudoise; on ordonna à tous les Savoyards qui n'avaient pas des lettres d'habitation de sortir de la ville et du pays dans le terme de quatre jours. On arrêta quelques personnes, successivement relâchées quant leur innocence fut reconnue, et l'on ne garda en prison que le banneret Tronchet et les deux frères Espaulle, qui n'avaient pas pris la fuite, soit que le bourgmestre, dans sa précipitation, eut oublié de les prévenir, soit qu'ils ne crussent pas le danger aussi prochain; ils furent transférés à Berne, et c'est de leurs aveux qu'on apprit tous les détails de ce complot, et qu'on parvint à connaître les noms et les projets des conjurés, dont onze avaient cherché leur sûreté en Savoie.

On ne réussit pas mieux à surprendre Chillon qu'à s'emparer de Lausanne; le matin du jour que le débarquement devait avoir lieu, Bouvier cacha quelques hommes armés dans la forêt qui domine Chillon, puis s'en tint dîner au château chez le commandant, dont il avait promis de se défaire; celui-ci, pendant qu'on était à table, reçut une lettre, la lut, et dit à son convive :

— J'en suis fâché, mon compère! mais je reçois l'ordre de vous retenir ici aux arrêts.

Sans se déconcerter, Bouvier lui répondit :

— Je dois vous obéir; mais je vous demande une grâce, c'est de me laisser aller chez moi, seulement pour deux heures, afin d'y mettre ordre à quelques affaires pressantes; vous me donnerez une garde qui ne me quittera pas, et qui aura la consigne de me tuer si je cherche à m'échapper. (A suivre.)

A l'assemblée des Carabiniers, à Moudon. — Le dimanche matin, à 8 heures, sur le pont St-Eloi, à Moudon, quelques membres du comité hument l'air frais de la Broye. Trois escadrilles d'avions passent au-dessus de la ville. Une brave Moudonnoise demande au président :

— Dites-moi, Monsieur, qu'est-ce que c'est que ces aéroplanes ?

— Parbleu, tante Rose, c'est la Fanfare des Aviateurs de Dübendorf qui va au concours de Lutry.

— Ah !... Y me semblait bien qu'on entendait les bombardons... C.

Nos bébés. — Bob a six ans. Le matin de sa fête, en s'éveillant, il trouve un superbe polichinelle couché sur son lit; Bob le regarde avec surprise.

— C'est le bon Dieu qui t'a envoyé cela, lui dit sa maman.

— Ah ! fait Bob rêveur; mais si le bon Dieu a voulu me faire plaisir, comment n'a-t-il pas su que j'aimais mieux un tambour ?



DES TYPES DE „CHEZ NOUS“



L y avait d'abord les *grands*. Et il y en avait.

Voici le grand Genton. Peut-être que c'était le Grandjeanton (?); je ne l'ai jamais su, mais c'était un grand. Si vous aviez vu de dos sa veste de milaine ! On avait l'impression d'une pièce d'étoffe dépliée. Quant à ses « canons » de pantalon, ils étaient interminables. Au-dessus de ce long corps, à peine un brin voûté, s'avancait en crochet une bonne tête placide, figure anguleuse, mais toujours calme. Le grand Genton courbait la tête, non pas sous les coups de l'orage, mais pour apercevoir l'humanité qui s'agitait autour de lui et qu'il dépassait de beaucoup. Et dans les petits qui l'entouraient, il y avait sa femme, une toute petite femme qui formait avec lui le couple le moins assorti qu'on pût voir. Lorsque, ensemble, ils s'en allaient aux champs, on aurait toujours dit une petite fille courant après son papa. Mais c'était un brave homme, le grand Genton, complaisant, serviable. Quand je lui empruntais sa charrette pour aller chercher du bois mort, il me disait simplement :

— Tu te veilleras aux *oujes* !

Et quand je la ramenais le soir, je lui faisais constater :

— Voyez, je n'ai pas perdu les *oujes*.

— Ça va bien. On te la reprêtera.

* * *

Le grand Poche était célèbre par la longueur de ses pieds. Les « bois » de ses socques devaient être sciés à part. Si quelqu'un lui eût volé ses souliers, ce n'aurait pas été pour les mettre, à moins de mettre les deux pieds dans le même soulier.

* * *

Le grand Tabac, lui, est devenu vieux sans être bien intéressant. Son fils, le grand François, qui écrivait si bien et qui se tenait si droit et si raide qu'on le comparait aux paquets de chicorée D. V. les Lausannois l'ont vu souvent à la Cité.

* * *

Le grand David. C'est celui-là qui nous faisait peur. Quelle idée pour une municipalité de choisir le grand David pour « messeiller » (aujourd'hui on dit garde-champêtre) ! Aussi, quand nous allions manger des « poires blanches » sous le cimetière, ou des pommes roses par les Ouches, c'était un beau galop quand une voix intempestive criait en sourdine « Le grand David ! » S'il avait été la moitié aussi méchant que nous l'imaginions, nous aurions passé de vilains quarts d'heure, mais j'ai dans l'idée qu'il lui suffisait du plaisir de nous voir détalier. D'ailleurs, quand nous allions « en champ » avec vaches ou chèvres dans quelque « fin » éloignée, l'approche du grand David pouvait bien déranger la cuisson des pommes de terre sous la braise, mais elle était toujours signalée par télégraphie spéciale et chaque pièce de bétail était à sa place lorsqu'il passait; après, je ne dis pas. Aussi, pourquoi nommer un si long messeiller, dont la tête dépassait les haies les plus hautes ? En dehors de ces fonctions, c'était d'ailleurs le meilleur homme du monde; un vieux célibataire qui « montait » des socques avec de vieilles empeignes, et bricolait de tout.

* * *

Le grand Crettaz était gros propriétaire et amodiateur. Où je le revois le mieux c'est occupé à figoler les rouleaux qui limitaient les quatre faces de sa « courtine », une courtine de belle taille. Il avait l'air de se dire :

Mon fumier est à moi,

Tout aussi bien au moins que la Prusse est au roi.

* * *

Faut-il nommer le grand Nigaud ? J'hésite, car je me demande encore si le qualificatif se rapporte